

Commentaire : Coup de semonce pour le président de l'OEB Benoît Battistelli

Benoît Battistelli, président de l'Office européen des brevets, est allé trop loin. Lier la réforme structurelle des chambres de recours à une discussion sur leur siège et à une rémunération des juges en fonction des performances était maladroit. Ces deux aspects ont suscité des inquiétudes chez les membres des chambres de recours. Que l'organe de contrôle de l'Office des brevets ait laissé son président s'engager dans cette voie était une erreur. Cependant, les représentants des États membres ont désormais redressé la situation. Le conseil d'administration assume enfin la responsabilité qui lui incombe de définir l'orientation de la réforme des chambres de recours.

La décision de faire élaborer les nouvelles orientations à cet effet par une commission, et non par M. Battistelli, est conséquente. Les querelles permanentes autour de l'Office et de son président ont entaché la réputation de l'autorité des brevets. Le soutien auparavant illimité du conseil d'administration au président de l'Office fléchit. On a pu le constater nettement ces derniers jours. Dans certaines délégations influentes, l'inquiétude pour l'avenir de l'Office grandit. Cela ne signifie, cependant, pas que M. Battistelli vacille. Les grandes lignes de son projet de réforme sont conservées, il continue de participer à l'élaboration concrète de la réforme, mais ce sont d'autres que lui qui se prononceront sur les orientations de la réforme.

L'intervention du conseil d'administration dans la réforme structurelle devrait donner à réfléchir à M. Battistelli. Les 38 États membres ont à cœur le rétablissement de la paix sociale au sein de l'Office. La dissension publique entre certaines parties du personnel et la direction divise l'Office. Sur les questions sensibles du siège de la juridiction et de la rémunération des juges en fonction des performances, M. Battistelli a dû battre en retraite. Il a sous-estimé le trouble inutile occasionné parmi les membres des chambres de recours. Le président doit enfin aborder le dialogue social dans un esprit de recherche du consensus. Une procédure disciplinaire indépendante contre le membre de la chambre de recours qui a été suspendu par le président de l'Office serait une première étape. (Christina Schulze)